

Adresse de la société populaire de Faulquemont (Moselle) qui félicite la Convention et applaudit au décret qui assure des secours aux parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Faulquemont (Moselle) qui félicite la Convention et applaudit au décret qui assure des secours aux parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24300_t1_0470_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Il en est un qui ne doit point l'être non plus parce qu'il ne peut tendre qu'à arrêter la cupidité de certain individu qui s'imagine devoir participer à des secours qui ne sont accordés qu'aux pères et mères des deffenseurs de la patrie indigens

Le nommé Jean Baptiste Martin tisserand en toille de la commune d'iviers Canton d'aubenton district de Vervins, département de l'aisne, âgé de 50 ans et sa femme, ont 3 enfants au service de la patrie

Ils ont été mis sur la liste de ceux auxquels la Commune a cru devoir accorder des secours

Il a en conséquence reçu une somme de 80 liv. mais, d'après la loi, ayant reconnu qu'il pouvoit se passer de ses enfants pour vivre, il a reporté cette somme au Citoyen Not d'aubenton qui la lui avoit remise comme distributeur.

s. et f.

PHILIPPOS.

23

La société populaire de Franciade (1) félicite la Convention nationale sur sa fermeté et sa sagesse, et fait part de la joie qu'elle a éprouvée en apprenant la prise d'Ostende.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Franciade, 12 Mess. II*] (3).

Citoyens Représentans

Gloire à la Convention nationale ! Gloire au Comité de Salut public ! Gloire à nos armées !

tel a été le cri unanime et spontané de la Société populaire de franciade, au moment où elle a appris que le drapeau tricolore flottait sur les murs d'ostende et que les hordes d'esclaves qui souillent encore le territoire français n'avaient que 24 heures pour évacuer les places que la trahison et la lacheté leur avaient livrées. Décret sublime qui proclame, en même tems, la grandeur et la puissance du peuple français, et le sort qui attend les Tyrans ligués contre nous. Ils n'ont fait que paraître, les soldats de la liberté, et dans moins de 8 jours, plus de 30.000 esclaves ont cessé d'exister !

En décernant de nouveaux éloges à une bravoure constamment victorieuse, vous avez acquitté une partie de la reconnaissance du peuple; mais à côté de ces éloges, nous devons, nous, placer le tribut de reconnaissance que méritent la vigueur et la sagesse de la représentation nationale. Interprètes fidèles des vœux d'un peuple libre, affermissez de plus en plus la gloire et le bonheur de nos destinées. Au sort de la France est lié intimement le sort de tous les peuples. Vous êtes la seconde providence de la nature sensible et raisonnable qui gémit dans presque tous les lieux de la terre. En fondant notre liberté sur des bases immortelles, vous faites luire pour toutes les nations, l'espoir de leur délivrance.

Soyez toujours dignes de vous mêmes, de vos

(1) Départ^t de Paris.

(2) P.V., XLII, 157.

(3) C 314, pl. 1255, p. 17.

sublimes fonctions, et croyez bien que vos vertus réunies ne commanderont point en vain la Victoire.

BLANC (*Comm^{re} de la Sté*), FAUCONPREZ (?) (*id.*).

24

La société populaire de Faulquemont, département de la Moselle, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur l'anéantissement du despotisme et du fanatisme, et applaudit au décret qui assure des secours aux parens des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Faulquemont, 8 mess. II*] (2)

Législateurs,

Chaque Loi émanée de la Montagne porte l'empreinte de la sagesse et du génie créateur du bonheur des peuples. C'étoit trop peu pour vous d'avoir annéanti le Despotisme et fait disparaître les restes impurs du fanatisme, qui fut toujours le piédestal du trône des Tyrans; de faire jaillir du sol de la Liberté ce Gouvernement Juste et Terrible, l'espoir des hommes vertueux, la honte de l'étranger et la terreur des hommes du Crime; Il ne vous suffisoit pas de donner, en frappant les pervers qui siegeloient au milieu de vous, un exemple inconnu dans les Annales du Monde : Il appartenait au sénat françois de mettre toutes les Vertus à l'ordre du jour; Il appartenait aux Représentants d'un peuple Libre et Généreux de faire couler les sources de la Bienfaisance Nationale sur les sans-culottes, qui ont donné le jour aux héros de la patrie; Nous vous en félicitons et vous annonçons, avec cette joie pure que goûtent seuls les vrais amis du Bien, que dans tout le District de faulquemont, les parens de nos braves défenseurs ont ressentis les effets de la Générosité Nationale ! Loin de regretter leurs fils, en gémissant de ne pouvoir verser leur sang pour la Patrie, ils les croient heureux de lui en faire le Sacrifice; Ceux à qui la Nature a refusé le bonheur d'être père, regrettent de n'avoir rien à offrir; Les Enfants de la Liberté dignes émules de ses Martyrs s'enflamment au Récit des Exploits de nos héros et brûlent déjà de marcher sur leurs traces au Panthéon françois; avec de tels hommes la France est invincible; Encore un instant et nous nous reposons sur les Tombeaux des Tyrans.

J. ALBRECHT, DUCRET (*Secrét.*)

[et une signature (*du présid.*) illisible].

25

La Société populaire de Gimont, département du Gers, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et rend compte des dons patriotiques offerts par la commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XLII, 157.

(2) C 314, pl. 1255, p. 18.

(3) P.V., XLII, 157.